

14ème législature

Question N° : 95826	De M. Bruno Le Maire (Les Républicains - Eure)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement maternel et primaire	Tête d'analyse >rythmes scolaires	Analyse > réforme. bilan.
Question publiée au JO le : 17/05/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Bruno Le Maire appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à propos des nouvelles activités périscolaires (NAP). En effet, la réforme des rythmes scolaires est mise en place dans l'ensemble des communes depuis la rentrée 2014. Toutefois, il s'interroge sur l'opportunité d'une évaluation prenant en compte les effets de la réforme sur les apprentissages des élèves. De plus en plus de communes sollicitent des dérogations ou abandonnent même les NAP en faveur d'activités moins coûteuses telles que la garderie. Cela modifie, de fait, les horaires scolaires. La semaine de classe se trouvant rallongée, des enseignants ainsi que des parents d'élèves déplorent la fatigue des enfants. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement entend mener une évaluation de la réforme des rythmes scolaires afin d'évaluer les conséquences de celle-ci sur les apprentissages des élèves.